

Décision

Générale

colonial

Décision n° 796 21 aout 1951

n° 796 21

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 10 du 01/09/1951

Date de publication

21 août 1951

Date du numéro

1 septembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de cent trente-quatre mille francs Djibouti (134.000) est accordée à l'Union des Syndicats autonomes du Territoire pour lui permettre de couvrir les dépenses afférentes à la location de son bureau. La dépense visée ci-dessus est imputable au

chapitre XIV, article 5, § 1er du Budget local (exercice 1951).